

Part IX. Arts, Recreation deals with the fine and performing arts, leisure and recreational pursuits (DDC 700).

Part X. Literature includes history and criticism of Canadian literature in all languages (DDC 800).

Part XI. Geography, Travel embraces geography and description and travel in Canada (DDC 917).

Part XII. History, Civilization encompasses past and present conditions in Canada (DDC 971).

Within each main section titles are arranged alphabetically by author. Works listed by title precede the author-title entries. Thus, serials are generally found at the beginning of each section. The exceptions are those serials which deal with the internal policies and operations of an organization (i.e. newsletters), and these items are listed by name of organization. Single issues of serial titles have been treated as monographs and are entered under title or the editor for that issue.

Style

Bibliographical style has been adapted from the *Chicago Manual of Style* and the National Library of Canada's *Bibliographical Style Manual*. Editorial comments or amplifications are in English unless the title in question was published in French, in which case the

Partie VIII. Science et technologie renferme les sciences pures et appliquées, telles que géologie, écologie, zoologie, botanique, agriculture, foresterie et génie (DDC 500, 620, 630).

Partie IX. Arts et récréation traite des Beaux-arts et des arts de la scène, des loisirs et des entreprises récréatives (DDC 700).

Partie X. Littérature comprend l'histoire et la critique de la littérature canadienne dans toutes les langues (DDC 800).

Partie XI. Géographie et voyage comprend la géographie et la description du Canada, ainsi que les voyages au Canada (DDC 917).

Partie XII. Histoire et civilisation embrasse les conditions de vie d'hier et d'aujourd'hui au Canada (DDC 971).

À l'intérieur de chaque section principale, les titres sont disposés par ordre alphabétique par auteur. La liste des ouvrages précède les entrées par auteur et titre. De la sorte, on retrouve en général les périodiques au début de chaque section. Font exception les périodiques qui traitent des politiques internes et du fonctionnement d'un organisme (par ex. les bulletins): ceux-ci sont classés selon le nom de l'organisme. Les périodiques dont un seul numéro a paru ont été traités comme des monographies et leur entrée figure sous le titre du numéro ou le nom de l'éditeur de ce numéro.